

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rentrée scolaire 2018 : L'inscription des enfants en Ateliers Ludo-Éducatifs est encore possible !



À la suite des consultations qui ont été menées tout au long du dernier trimestre 2017 avec les différents acteurs de l'école et après le vote du Conseil Municipal d'Orléans, le retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des enfants des classes de maternelles et d'élémentaires a été acté. Les parents vont bénéficier, à la rentrée scolaire 2018 de la nouvelle organisation suivante :

- **Retour à la semaine de 4 jours** (8h30-11h30, 13h30-16h30) avec accueil périscolaire le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h (aide aux devoirs gratuite jusqu'au quotient familial G, ou accueil).
- **Le mercredi :**
 - Ateliers ludo-éducatifs (ALE) le matin pour les élémentaires, dans les écoles (comparables aux Temps d'Activités Périscolaires actuels) ;
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : à la journée (avec déjeuner) pour les maternelles et élémentaires ;
 - Accueils de loisirs [ASELQO](#) (sans déjeuner) : à la demie journée, matin et/ou après midi, pour les élémentaires et/ou les maternelles.

Les ALE : qu'est-ce que c'est ?

A travers ce nouveau dispositif, la Mairie d'Orléans souhaite favoriser l'épanouissement des enfants, développer leur curiosité, et renforcer leur plaisir de s'initier à différentes activités riches et variées, organisées sous la forme d'ateliers (sportifs, culturels, artistiques, scientifiques,...). Quelques exemples : le codage informatique, la guerre des maths, les jeux d'échecs, l'art japonais, la danse, le théâtre, l'astronomie, la langue des signes, le jardinage, les ateliers culinaires, l'anglais oral, les activités sportives... Les enfants suivront 2 ateliers par matinée, entrecoupés d'une pause récréative. Chaque atelier se déroulera sur six à sept semaines (entre deux périodes de vacances) et sera encadré par un personnel compétent (animateurs titulaires du BAFA, intervenants qualifiés). Les structures ALE accueillent les enfants des écoles élémentaires :

- De 08h30 à 11h30,
- En garderie, de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

Les structures ALE sont des écoles ouvertes dans chaque secteur, pour accueillir les enfants inscrits, **sans limitation de places.**

Comment inscrire son (ou ses) enfant(s) ?

Les réservations fonctionnent par périodes : de septembre à décembre et de janvier à juin.

Pour les inscriptions en ALE, il suffit de remplir deux documents :

- Le dossier administratif (vaccins, attestation d'assurance, justificatifs liés à la situation professionnelle...). Valable durant toute l'année scolaire, il est disponible auprès du référent périscolaire de l'école, au pôle accueil/ inscriptions de la Direction de l'Éducation de la Ville d'Orléans, en Mairie de proximité et [en téléchargement sur orleans-metropole.fr](http://en.téléchargement.sur.orleans-metropole.fr).
- La fiche de souhait de réservation, disponible auprès du référent périscolaire de l'école, au pôle accueil/ inscriptions de la Direction de l'Éducation de la Ville d'Orléans, en Mairie de proximité et [en téléchargement sur orleans-metropole.fr](http://en.téléchargement.sur.orleans-metropole.fr).

Les dossiers doivent être remis au référent périscolaire ou directement à la Direction de l'Éducation :

Hôtel Groslot - Place de l'Étape - 45000 ORLEANS
02.38.79.29.73 ou 74

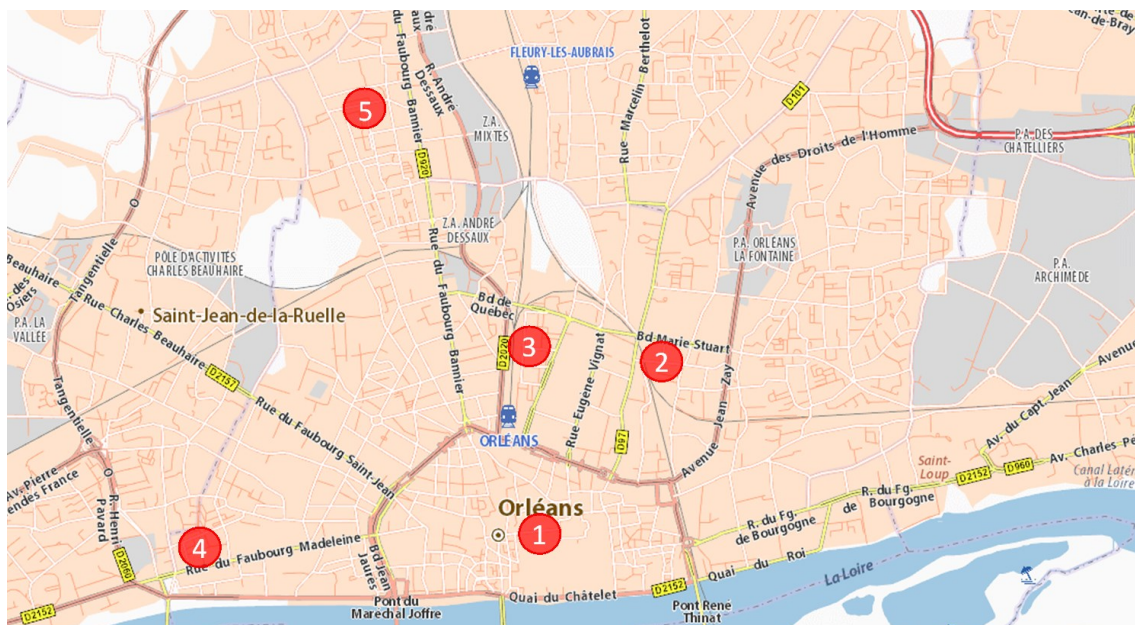
Tarifs

La participation financière des parents varie en fonction du quotient familial de la CAF ou de la MSA de l'allocataire principal de la famille. Une participation financière symbolique sera demandée aux parents pour les ateliers ludo-éducatifs. Elle sera comprise entre 1 euro pour 3 heures, pour les quotients familiaux les plus bas (soit 0.33 centimes d'euros par heure), et 5 euros pour 3 heures, pour les quotients familiaux les plus élevés (soit 1.66 euros par heure). La grille des tarifs est accessible sur orleans-metropole.fr.

Plus d'informations sur orleans-metropole.fr, [dans le règlement des ALE / ALSH de la Mairie d'Orléans](#) ou directement auprès de la Direction de l'Éducation : 02.38.79.29.73 ou 74



Listes des centres ALE de la Ville d'Orléans



◆ Quartier Centre-Ville :

1 → **École Jacques Androuet Ducerceau**, 10 rue Jeanne d'Arc à Orléans (enfants scolarisés dans les écoles Jean Zay, Apollinaire, Jacques Androuet Ducerceau et Charles Pensée)

◆ Quartier Est :

2 → **École Olympia Cormier**, 19 Rue du Château Gaillard à Orléans (enfants scolarisés dans les écoles Olympia Cormier, Michel de la Fournière, Cordiers, Gutenberg, Charles Péguy et Nécotin)

◆ Quartier La Source :

6 → **École Pauline Kergomard**, 8 Rue de Cracovie, à Orléans La Source (enfants scolarisés dans les écoles René Guy Cadou, Guernazelles, Poincaré, Lavoisier, Pasteur, Pauline Kergomard, Diderot, Galloux et Romain Rolland)

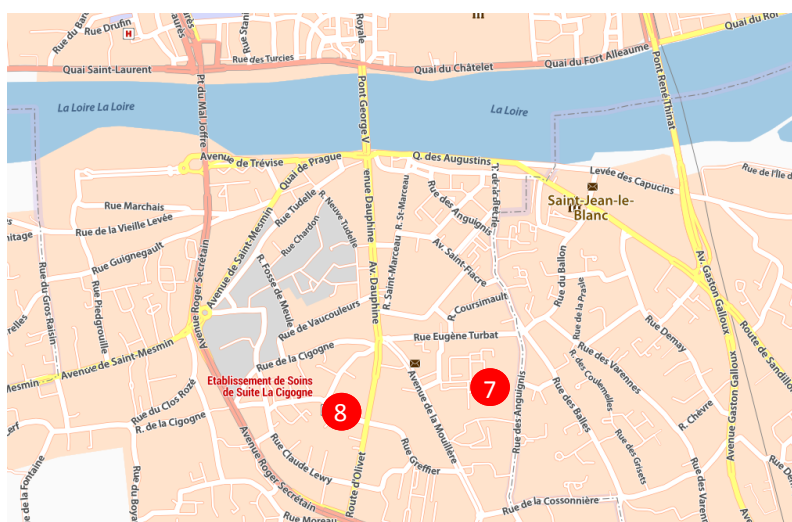
◆ Quartier Ouest :

3 → **École Pierre Ségelle**, 1 Rue Eloy d'Amerval à Orléans (pour les enfants scolarisés dans les écoles Pierre Ségelle, Proust et Dessaux)

4 → **École Madeleine**, 1 Rue de l'Ecale à Orléans (pour les enfants scolarisés dans les écoles Madeleine, Louis Guilloux)

◆ Quartier Nord :

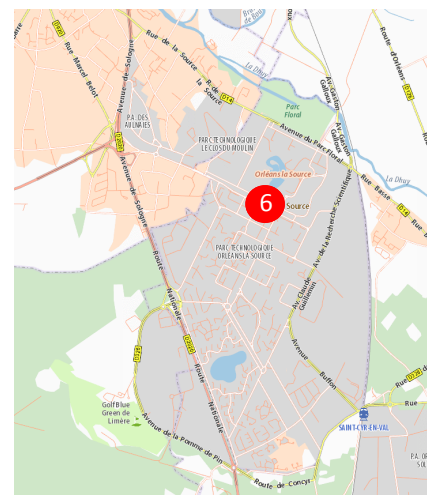
5 → **École Jean Mermoz**, 10 Rue Charles le Chauve à Orléans (pour les enfants scolarisés dans les écoles Mermoz, Les Aydes et Molière)



◆ Quartier Saint-Marceau :

7 → **École Bénédicte Maréchal**, 12 Rue des Dahlias à Orléans (enfants scolarisés dans les écoles Bénédicte Maréchal et Maxime Perrard)

8 → **École La Cigogne**, 1bis Rue Honoré d'Estienne d'Orves à Orléans (enfants scolarisés dans les écoles La Cigogne et Jardin des Plantes)



Cette liste des centres d'accueil ALE est susceptible d'évoluer.